Avis public

Pierrefonds Roxboro
Montréal

DÉROGATIONS MINEURES
N^OS DM 3003118035, DM 3003143026 ET DM 3003148235

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **2 mai 2022**, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3003118035	4734, boulevard Lalande

Permettre, dans la zone H2-8-462, pour un bâtiment unifamilial isolé :

- une marge latérale de 2,10 m au lieu du minimum requis de 3 m;
- un empiétement de l'avant-toit de 1,22 m au lieu du maximum requis de 0,75 m dans la marge latérale.

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3003143026	4733, boulevard des Sources

Permettre, dans la zone C-7-414, pour un bâtiment commercial isolé :

- une marge latérale nord-ouest de 0,19 m au lieu du minimum requis de 3 m;
- une marge arrière nord-ouest de 6,17 m au lieu du minimum requis de 9 m.

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3003148235	4865, rue Millette

Permettre, dans la zone H1-7-416, pour un bâtiment unifamilial isolé :

- une marge arrière nord-est de 6,35 m au lieu du minimum requis de 7 m.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce onzième jour du mois d'avril de l'an 2022.

Le secrétaire d'arrondissement substitut

Jean-Sébastien Gagnon

/rl